

## COVID 19 : UNE LEÇON D'HUMANITÉ POUR UN MONDE MEURTRI

-----

Le virus Covid 19 est une affaire mondiale. Pour le dire autrement, la pandémie concerne l'humanité dans son ensemble.

On ne sait guère comment le virus est né et s'est propagé. On ne peut même pas imputer le malheur mondial à l'irresponsabilité de pollueurs de tout poil. Les faits et les esprits penchent pour un « accident » planétaire ; rien qu'un accident qui a meurtri notre monde mais qui passera. On répare et on repart : le retour à la normale n'est, alors, qu'une question de temps. Résilience et croissance en vue.

On doit pourtant interroger ce scénario.

Il n'a échappé à personne que, dès les premiers jours de l'accident, l'édifice économique s'est effondré ! L'économie du Bien-Être, promis par les règles du commerce international, est descendue du trône de l'intérêt général de l'humanité. <sup>1</sup>Sous nos yeux ébahis, les dogmes inviolables de l'économie concurrentielle ont été balayés en quelques jours ; tous les interdits du monde de la marchandise ont été levés. On a même vu des salariés payés pour ne rien faire, grâce à l'État ! La liste des dogmes bousculés est longue<sup>2</sup> mais sa signification éclatante : il est devenu juste pour l'humanité de faire le contraire de ce qu'imposait, il y a peu, l'économie du Bien-Être.

A l'épreuve du Covid 19, l'humanité a su **faire face au chaos en affirmant d'autres manières plus justes pour faire humanité ensemble**, d'autres boussoles pour préserver l'intérêt général de la grande famille humaine.

### **FAIRE HUMANITÉ ENSEMBLE POUR COMBLER LA FAILLITE DE L'ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE**

Il faut tenter maintenant d'en tirer les leçons pour l'avenir de notre commune humanité, à partir des observations suivantes.

#### ***1) La plus largement partagée tient au dévouement du corps médical.***

Pour assurer la survie des personnes atteintes du Covid 19, les professionnels de la santé n'ont pas compté leurs heures ; ils ont pris de grands risques pour leur santé en assurant le soin des autres.

Quelle interprétation peut-on faire de cette situation ?

i) On peut, évidemment, soutenir que les soignants ont répondu à leur devoir de soigner les malades les plus graves. Cette formulation peut toutefois sous-entendre que l'on reviendra à la normale lorsque le nombre de malades aura baissé. Alors, de nouveau, l'intérêt général sera de gérer l'hôpital public en comparant les coûts et les bénéfices des actes médicaux, comme avant « l'accident » !

ii) On peut, aussi, dire que les soignants ont fait preuve d'une grande solidarité vis-à-vis des malades et que l'intérêt général sera de valoriser de telles pratiques solidaires.

<sup>1</sup> L'économie du Bien-Être s'est progressivement imposée dans la pensée (économique) libérale comme référence principale pour concevoir une société qui parvient à l'optimum à la fois pour satisfaire au mieux les besoins (donc le bien-être) des individus et allouer le mieux possible les ressources rares nécessaires pour produire les biens répondant aux besoins. De Walras à Pareto, de Arrow à Debreu, c'est la concurrence pure et parfaite qui en est l'instrument, sous des hypothèses draconiennes nécessaires à l'obtention de l'équilibre général des marchés. On dira, ici, un « dogme » dont la lecture critique, notamment par Amartya SEN est salutaire (Un nouveau modèle économique/1999).

<sup>2</sup> Par exemple : Beaucoup de salariés sont rentrés chez eux sans rien faire pour l'entreprise, tout en étant payés par l'État à 80 % de leur salaire ; l'Union Européenne a abandonné le dogme du déficit public limité à 3% ; la BCE a affirmé pouvoir rémunérer les banques à 0,75% pour qu'elles n'hésitent pas à prêter aux acteurs économiques en difficulté ; un plan européen d'aide hors norme a prévu jusqu'à 240 milliards d'euros de prêts, un fond de garantie de 300 milliards et un grand emprunt ont été mis en place. La France a doublé son plan d'urgence de 100 milliards pour soutenir les entreprises. Les USA ont annoncé des millions de millions de dollars de fonds publics pour éviter le désastre. En France, même les artistes qui avaient un contrat pour un spectacle annulé ont la possibilité d'être payés pour n'être pas montés sur scène ! Le délit d'emploi fictif, dont on connaissait la capacité de la justice à le sanctionner, est devenu le summum d'une conduite juste !

Mais l'idée de solidarité a plusieurs facettes ; elle inclut la générosité de ceux qui possèdent vis-à-vis de ceux qui souffrent et n'ont rien. Depuis son origine, cette solidarité fait partie de l'économie du Bien-Être, sous des formes compassionnelles ou philanthropiques bien connues : elle est nécessaire à la stabilité du monde, pour que les « places » ne soient pas remises en discussion. Cette solidarité-là n'appelle pas vraiment un changement des règles du jeu de l'économie du Bien-Être. Le Guépard aura raison : « *Il faut que tout change pour que rien ne change* ».

iii ) Il me semble plus juste de qualifier d'une autre manière le rôle déterminant des soignants face au chaos généralisé. On pourrait convenir, aisément, que les acteurs du soin ont agi en toute liberté pour ramener à la santé les personnes atteintes du virus. Ils ont tout fait pour que ces personnes retrouvent, aussi rapidement que possible, leur droit à la liberté et à la dignité de vivre normalement. Les professionnels de la santé ont traduit concrètement, envers et contre tout, le droit de chacun « *de jouir du meilleur état de santé* », comme droit humain fondamental consigné dans l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966. Les soignants, dans l'urgence et le dénuement, ont rendu concrète la promesse de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) qui nous lie depuis 1948 : pour mériter ce nom, l'humanité doit être faite d'êtres humains libres et reconnus dans leur égale dignité, pas simplement envahie de consommateurs heureux !

L'épreuve du Covid 19 en rappelle la nécessité : si l'on prend comme boussole les droits humains fondamentaux, l'activité médicale est **d'intérêt général universel** pour notre humanité commune. Cela est juste en temps de crise sanitaire, cela doit le rester pour les temps d'après.

iv) Apprécions le grand écart avec la situation imposée par l'économie du Bien-Être qui ne connaît que les évaluations fonctionnelles, en vue d'optimiser les coûts de l'hôpital public en calculant les rentabilités des actes de santé ! Pris dans cette nasse des indicateurs « coûts/ bénéfiques », l'hôpital public n'a pas pu affronter l'épreuve du virus. Si **l'humanité a pu échapper à l'effondrement, c'est uniquement grâce à des efforts, au sens propre, « surhumains » des personnes soignantes**. Si l'humanité a évité le pire, c'est bien grâce à ce devoir d'humanité des soignants.

J'en tire la conséquence qu'il est plus **juste** pour la famille humaine de chercher à mettre en œuvre les valeurs des droits humains fondamentaux, plutôt que les valeurs de l'économie du Bien-Être. Cette tâche est loin d'être insurmontable puisque tous les Etats adhérents à l'ONU se sont engagés à respecter les finalités consignées dans la DUDH de 1948 et les deux Pactes de 1966 (Pacte international relatifs aux droits civils et politiques – PIDCP - et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels - PIDESC).

## ***2) L'appel général au bénévolat***

Cet impératif de vouloir faire humanité ensemble trouve, aussi, sa justification dans une autre situation remarquable : dès la deuxième semaine de confinement, un **appel général au bénévolat** a été lancé. Si l'on n'y prend garde, qu'advient-il lorsque l'on sera sorti de cette période exceptionnelle ?

i ) Si la croissance de l'économie du Bien-Être refait surface, malgré ses graves défaillances, le bénévolat sera de nouveau rejeté dans les marges de l'intérêt général. L'épée de Damoclès de l'URSSAF resurgira très vite pour traquer le travail dissimulé. Le bénévolat sera de nouveau d'un intérêt secondaire pour notre vie commune.

ii) Or, avec l'épreuve, le bénévolat a été indispensable pour faire humanité ensemble. Il a permis d'établir des relations bénéfiques entre les personnes, là où les relations salariales n'étaient plus suffisantes. Le bénévolat traduit la volonté de personnes, **libres et dignes, de coopérer solidairement à une œuvre commune, permettant à d'autres personnes de retrouver un peu de la liberté et de la dignité humaine** que la maladie leur a fait perdre. En ce sens, le bénévolat a bien valeur d'intérêt général pour l'humanité au sens où il met en œuvre les droits humains fondamentaux à la liberté et à la dignité. Il a fait ce que la logique marchande du salariat n'a pas été capable de faire en période de grande épreuve mondiale.

iii) Au retour de l'économie du Bien-Être, il ne sera pas juste que le bénévolat soit, de nouveau, balayé d'un revers de manche au profit de la valeur du salariat, laquelle induit, ne l'oublions jamais, une relation de subordination de la personne à son employeur.

Peut-être faudra-t-il même abandonner cette expression ambiguë de « bénévolat » pour lui préférer le terme de « volontariat », qui affirme mieux les valeurs de liberté, de dignité et de fraternité qui forment la base des

droits humains fondamentaux.

### **3 ) La protection des travailleurs**

Une autre situation confirme que, même dans l'entreprise, l'enjeu d'humanité est devenu prioritaire sur les objectifs de l'économie du Bien-Être. Au fur et à mesure que la pandémie s'aggravait, il est apparu que l'intérêt général nécessitait la présence de nombreux travailleurs pour livrer, transporter, vendre et produire des marchandises. Beaucoup se sont émus des risques pris par ces travailleurs qui mettaient leur santé en jeu pour permettre à d'autres de vivre confinés.

Quelle interprétation pour l'avenir peut-on donner de cette situation ?

i ) On peut, évidemment, considérer que ces réactions de l'opinion publique relèvent d'une morale humaniste sympathique, sans plus.

ii) Je préfère attribuer à ces réactions de **solidarité une valeur politique universelle**. En effet, on peut dire que les précautions à prendre dans le travail (masque, distance, réduction des lignes de caisse, paravent, etc.) sont d'intérêt général. Elles répondent à la nécessité de reconnaître des personnes au travail dans leur droit fondamental de bénéficier d'un traitement digne. Les mesures de protection sont justes et bénéfiques au regard des droits humains fondamentaux, alors qu'elles sont lourdement contraignantes pour l'économie du Bien-Être. Elles le sont d'autant plus qu'elles ont concerné des salariés souvent « invisibles » dans l'ordinaire de la vie de l'entreprise. Ces dispositions de protection se sont rapidement imposées, d'autant plus vite que les consommateurs eux-mêmes sont devenus, pour un temps, des personnes soucieuses de privilégier la relation d'humanité entre travailleurs et acheteurs.

iii) Quand la crise sera terminée, il faudra se rappeler que la protection des risques encourus par les personnes au travail a été une valeur première pour l'humanité. Elle a placé au second plan la quête de profits ou de satisfaction des besoins des individus consommateurs. Faire humanité ensemble devra rester prioritaire, face aux promesses fallacieuses d'une économie du Bien-Être en pleine débâcle quand il s'est agi de maintenir l'humanité à flot.

Je voudrais retenir trois autres observations, parmi de multiples autres, qui viennent confirmer que, pour progresser vers une humanité plus juste, les droits humains fondamentaux doivent s'imposer pour contrôler l'économie du Bien-Être.

### **4 ) La magie du 20 heures**

Nous avons tous entendu à 20h, chaque jour, des expressions spontanées, c'est-à-dire ni voulues ni souhaitées par les pouvoirs publics ou les marchés. Ces manifestations n'avaient aucun sens fonctionnel par rapport à la gravité de la situation médicale : aucune de ces expressions poétiques, musicales, théâtrales, aucun de ces concerts de casseroles, aucune de ces fenêtres ouvertes aux applaudissements ne pouvaient servir à soigner ! Pourtant, ce rituel de vie commune s'est installé comme une nécessité. Non comme une prière au divin, mais comme une relation sensible de reconnaissance entre humains, une relation faite d'empathie, de respect, d'estime, pour reprendre ici l'enseignement d'Axel Honneth<sup>3</sup>. Une relation précieuse pour les soignants alors qu'il n'y avait, là, aucun calcul d'efficacité. Une relation juste pour faire humanité ensemble, chacun avec les ressources qui sont les siennes !

Pour la famille humaine, la dimension la plus frappante de ces manifestations bruyantes est certainement que la reconnaissance des personnes s'est étendue à tous ceux qui vivaient des situations à risques pour contribuer à la liberté des autres. Les professions les plus ignorées, les moins bien payées par l'économie du Bien-Être sont devenues des piliers indispensables de notre vie commune. L'expression symbolique des applaudissements de 20 heures s'est avérée aussi essentielle pour la famille humaine qu'elle est dérisoire pour l'économie du Bien-Être : rien à vendre, rien à échanger, juste exprimer sa part d'humanité.

### **5) La conciliation des libertés**

Une autre observation va dans le même sens, bien qu'elle soit en apparence paradoxale : elle concerne la

<sup>3</sup> Voir notamment Axel Honneth : *La lutte pour la reconnaissance*. Les éditions du cerf

liberté perdue lors du confinement.

i) Au premier regard, les individus sont sommés de rester chez eux : ils ont perdu la liberté d'aller et venir. Enfermé chez soi – pour celui qui en a un – l'individu voit un droit fondamental mis en pause. La valeur centrale des Droits de l'Homme, de pouvoir librement aller et venir, n'a pas résisté à la crise. Autant que l'économie du Bien-Être, les Droits de l'Homme sont mis en faillite par cette brutale pandémie. On voit même arriver la menace du traçage technologique des individus atteints du virus pour les isoler au nom de l'impératif de santé publique.

ii) Il faut pourtant s'élever fermement contre cette interprétation. Certes, en référence à la version 1789 des Droits de l'homme et du citoyen, l'individu a perdu sa liberté, au sens de « liberté négative », de faire ce qu'il veut, tant qu'il ne porte pas préjudice à d'autres.

iii) Mais, on doit pouvoir faire une autre interprétation de la situation<sup>4</sup>. On devrait plutôt affirmer que le confinement concerne des « personnes » et non des « individus » ! Dans cette logique, la « personne » dispose de ses droits humains fondamentaux pour faire humanité avec les autres ; c'est toute la portée de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 de reconnaître la capacité des êtres humains libres et d'égalité dignité, doués de conscience et de raison, d'être parties prenantes des progrès de la famille humaine dans son ensemble, pas seulement de leur intérêt individuel ; d'être, en somme, contributeurs libres et dignes, de l'humanité des autres. Comme l'écrit Amartya SEN : pour penser l'humanité la plus juste, « *l'obligation générale de base est de réfléchir à ce que nous pouvons faire raisonnablement pour aider quelqu'un d'autre à concrétiser sa liberté* »<sup>5</sup>.

Il n'y a alors pas de nécessité de faire intervenir la police. On l'a compris progressivement : les personnes sont nombreuses à avoir décidé de rester confinées pour ne pas mettre en péril la finalité d'intérêt général : elles ont considéré, en toute autonomie, qu'il était juste de ne pas entretenir de contacts avec d'autres personnes pour éviter d'étendre la pandémie et permettre, ainsi, aux soignants de travailler. Chacun, ou pour être plus réaliste, la plupart des personnes, ont accepté de concilier leur liberté habituelle avec la nécessité d'éviter les pertes de vie. C'est cet esprit de conciliation entre les libertés qui trace le chemin de l'intérêt général pour faire humanité ensemble.

## 6) La sphère domestique retrouvée dans l'épreuve

Concilier les libertés pour parvenir au Vouloir Vivre ensemble a pris toute son ampleur dans la sphère domestique.

i) Les témoignages remontent de la vie ordinaire où le confinement a conduit la sphère domestique à revoir ses manières d'être ensemble. Les conditions concrètes du travail à domicile des parents et des enfants ont nourri des discussions, des négociations, des délibérations sur le rôle de chacun, sur la répartition des temps d'activités et des espaces. De nouvelles relations entre les libertés des uns et des autres ont été établies pour faire humanité ensemble dans un moment où n'ont pas disparu les tâches ménagères, ni la nécessité d'approvisionner le collectif en biens élémentaires de satisfaction des besoins (du « pain » comme des « jeux » !).

Dans ces délibérations, chacun a eu son mot à dire. Dans cette nouvelle configuration des libertés au sein de la sphère domestique, il est aisé de paraphraser Axel Honneth quand il nous dit que « *toutes les parties prenantes apprennent à s'envisager mutuellement comme des personnes pleines et entières pouvant attendre des uns et des autres, amour, soin, attention et ce en vertu de leurs traits personnels propres* »<sup>6</sup>.

ii) De telles pratiques au sein de la sphère familiale traduisent des **formes actives d'interactions démocratiques** fondées sur la **coopération** entre les membres. Le confinement a rendu nécessaire de renforcer les modalités de délibération entre les personnes. On retrouve ici l'idée de « *liberté sociale* » où des

<sup>4</sup> J'ai eu beaucoup de regrets en constatant que madame Cynthia Fleury associait la liberté positive à des régimes politiques totalitaires alors que l'enjeu premier de la liberté positive est la réflexivité qui donne corps à la liberté sociale qu'autorisent les droits humains fondamentaux (cf. par exemple Axel Honneth dans le droit de la liberté). Voir dans la tribune de madame Fleury ce passage : « *nous redécouvrons aussi la conception positive de la liberté, plus répandue dans les pays où la valeur de la communauté pèse culturellement davantage, ou qui sont habitués à une forme d'autoritarisme, voire de patriarcat, ou qui sont simplement plus disciplinés, bref plus familiers avec la compétence d'inhibition et le respect d'autrui.* »

<sup>5</sup> Amartya SEN: *L'idée de justice*, page 442. Editions Flammarion.

<sup>6</sup> Axel Honneth : *Le droit de la liberté*, page 250

personnes suffisamment reconnues comme des êtres autonomes, reconnus dans leurs droits fondamentaux, participent à étendre la liberté des autres, pour faire humanité ensemble.

### 7) *De multiples autres relations bénéfiques versus des pratiques néfastes*

i) On pourrait aussi évoquer d'autres relations bénéfiques qui se sont découvertes devant l'épreuve, telles celles des enseignants qui, tout en travaillant beaucoup plus à distance, témoignent de leur plaisir retrouvé de transmettre leur connaissance sans avoir à subir les contraintes de la discipline dans les classes agitées ; ou les réactions des artistes qui ont commencé par demander des aides publiques pour compenser la disparition de leurs cachets mais qui, pour certains d'entre eux, ont engagé leur talent pour faire de la relation « sensible » une espérance de **haute nécessité pour faire humanité ensemble**.<sup>7</sup>

ii) À l'inverse, là où la délibération démocratique entre les personnes n'a pas pu avoir lieu, le confinement a été générateur de **pratiques néfastes**. Cette expression recouvre les situations où les personnes sont privées d'exercer leurs droits humains fondamentaux.

iii) Dans la sphère domestique, l'autoritarisme, la force physique, les conditions matérielles pesantes n'ont pas permis la délibération des libertés entre les personnes. Le temps de la liberté sociale, par négociation sur ce qu'il est plus juste de décider ensemble, n'a pas pu avoir lieu et le confinement a décuplé les violences conjugales, comme les témoignages et les statistiques policières l'ont confirmé.

iv) On songe aussi à la situation des personnes âgées ou handicapées qui n'ont pu bénéficier d'interactions suffisantes pour résister au confinement. L'économie du Bien-Être ne leur a été d'aucun secours.

v) De même, au regard de l'enjeu d'humanité, on a bien senti comme odieux, à proprement parler inhumains, les comportements de propriétaires qui ont expulsé des infirmières des logements qu'ils leur louaient. Le droit de propriété individuelle aurait dû céder le pas au droit de la personne qui, comme l'infirmière, contribue par sa liberté d'agir à l'intérêt général de l'humanité. Dans ces circonstances, lettres anonymes et injonctions juridiques sont des formes pathologiques qui montrent que leurs auteurs ont oublié qu'ils faisaient partie intégrante de « *la seule et unique famille humaine* ». Sans coopération, les pratiques néfastes refont surface et ramènent les individus à leurs tentations les plus destructrices d'humanité.

### 8) *L'impératif des tests d'humanité*

Je tire un enseignement précis de toutes ces situations : confrontées à la pandémie, le culte de la rentabilité et de la satisfaction des besoins individuels a plié le genou ; il a perdu la face.

i) En revanche, beaucoup de personnes ont réussi avec succès « **le test d'humanité** » qui nous a permis de tenir debout : elles ont mis de côté la satisfaction de leur utilité individuelle comme leur intérêt financier particulier ou leurs revendications statutaires, pour donner **la priorité à la nécessité de faire humanité avec les autres**. Toutes ces personnes, à commencer par les soignants, ont fait le choix d'exprimer leur liberté et dignité d'êtres humains en agissant pour la liberté et la dignité des autres, en cohérence avec l'enjeu universel des droits humains fondamentaux.

**C'est maintenant ce « test d'humanité » qu'il faudrait, progressivement, soumettre à toutes les situations qui se préparent pour les jours d'après.**

ii) Cette exigence est d'autant plus nécessaire que la pandémie du Covid 19 n'est qu'un signal arrivé sans prévenir. Nul ne doit oublier cette vieille histoire de la belle Pandore où le Dieu met les humains à l'épreuve de leurs envies. Hésiode<sup>8</sup>, il y a déjà plus de 2700 ans, nous a racontés que les humains se sont précipités pour satisfaire leurs désirs en ouvrant la grande boîte qui s'offrait à eux ; la punition a été rude. Une fois le couvercle ouvert, « *des tristesses errent innombrables au milieu des hommes : la terre est pleine de maux, la mer en est pleine. Les maladies, les unes de jour, les autres de nuit, à leur guise, visitent les hommes apportant la souffrance aux mortels...* ». Évitions de nous convaincre que nos désirs et envies nous feront

<sup>7</sup> On se rappellera ici le beau texte manifeste rédigé par neuf intellectuels antillais, Ernest Breleur, Patrick Chamoiseau, Serge Domi, Gérard Delver, Edouard Glissant, Guillaume Pigeard de Gurbert, Olivier Portecop, Olivier Pulvar, Jean-Claude Williamede sous le titre « *Manifeste pour les produits de haute nécessité* » où l'on peut lire, entre autres : « *En valeur poétique, il n'existe ni chômage ni plein emploi ni assistanat, mais autorégénération et autoréorganisation, mais du possible à l'infini pour tous les talents, toutes les aspirations. En valeur poétique, le PIB des sociétés économiques révèle sa brutalité.* » (<https://www.etonnants-voyageurs.com/spip.php?article3212>)

<sup>8</sup> Hésiode : *Les travaux et les jours*. Les belles lettres éditions, 1928, page 89 .

maîtres de l'Univers, à coup de taux de rentabilité et de croissance à deux chiffres. Une économie de la satisfaction des besoins individuels ne pourra pas effacer cette histoire de Pandore : nous ne maîtriserons jamais la multitude des interactions qui impactent la famille humaine.

iv) De surcroît, notre avenir commun dépend de **mille autres interactions avec la nature**, le climat, la qualité des airs et des eaux, la qualité de ressources fossiles, les écosystèmes... Chaque jour, la liste s'allonge où l'on finit par admettre que l'humanité prend des risques à ne s'intéresser qu'aux intérêts et aux besoins des humains ! Bien d'autres épreuves sont devant nous et l'on ne peut même pas dire que nous en aurons la surprise comme ce fut le cas du Covid 19. En fait, la famille humaine a des responsabilités qui dépassent les intérêts de ses membres. Elle ne peut pas penser seulement en termes de contrats, de réciprocité, de besoins à satisfaire ou de rentabilité à garantir. **Elle a aussi des devoirs, qui émergent au fur et à mesure que la démocratie permet aux uns et autres d'exprimer leur idéal d'humanité.**

v) C'est dans cette voie que l'on peut dire que tout n'est pas perdu. D'ailleurs, nous dit Hésiode, l'Espoir n'a pas mordu au piège de Pandore en demeurant loin du piège à désirs. Gardons cette sagesse avec nous : plutôt que de céder au « veau d'or »<sup>9</sup> de la satisfaction marchande des besoins individuels, chaque personne, dotée de ses pleins droits humains fondamentaux, doit être considérée comme partie prenante de notre vie commune. Chacun, dans le contexte qui est le sien, doit pouvoir prendre une part active de cet espoir d'humanité, fruit d'innombrables interactions qui nourrissent le Vouloir Vivre Ensemble des humains entre eux et avec le non-humain. Et, ne l'oublions pas, dans une dynamique qui emprunte de plus en plus à des technologies numériques<sup>10</sup> envahissantes. **Il faudrait, ainsi, étendre le test d'humanité à toutes les activités dont les êtres humains ont la responsabilité.**

vi) Ainsi, avec la pandémie, autant qu'avec le réchauffement climatique, la mondialisation du commerce ou le renforcement des technologies numériques, il nous faudra bien donner priorité à l'intérêt général de faire humanité ensemble. D'ailleurs, notre quotidien familial s'y exerce déjà, ici ou là, quand il s'agit d'économiser l'eau ou l'énergie, de manger correctement, de réduire le volume des déchets, d'utiliser dignement les réseaux sociaux, d'être solidaire de personnes moins dotées... Chaque liberté peut prendre sa part, même minime, de l'humanité à construire.

En conséquence, il nous faut espérer dans la conciliation des libertés. Il nous faut concevoir et mettre en œuvre des dispositifs permettant aux personnes, seules ou en commun, de discuter, d'argumenter, de délibérer des meilleures manières de rendre les projets compatibles avec les droits humains fondamentaux. Dans chaque sphère de notre vie collective - de la sphère domestique, à la sphère économique, de la sphère juridique à la sphère politique - les décisions, les actions, les évaluations auront à se rapprocher le plus possible des valeurs communes de la grande famille humaine.

**Ainsi, ces tests de compatibilité sont à penser comme des nécessités collectives pour résister à toute déshumanisation du monde, pour responsabiliser tous les acteurs, pour mieux anticiper les risques à venir.**<sup>11</sup>

Pour le dire autrement, on a tous constaté que l'économie du Bien-Être avait mis du temps à se doter de lourds instruments de contrôle de sa finalité première : calculer la rentabilité des actions, anticiper les besoins des acheteurs. Elle a mis en place des règles **de comptabilité** des coûts et des recettes et des algorithmes de reconnaissance des besoins. Nous devons maintenant **mettre au-dessus de ces dispositifs**, une autre règle prioritaire : une règle de **compatibilité des actions avec les droits humains fondamentaux.**

Dans chaque sphère de la vie commune, il faudrait élaborer ces tests d'humanité pour déterminer les possibilités les plus justes de faire humanité ensemble. Humanity first ! Ou, comme le dit si bien Edgard Morin : « *Ce serait le moment de rafraîchir notre humanisme, car tant que nous ne verrons pas l'humanité comme une communauté de destin, nous ne pourrions pas pousser les gouvernements à agir dans un sens novateur.* »<sup>12</sup>

## 9) Des tests d'humanité dans l'entreprise

<sup>9</sup> Je reprends cette expression de l'interview de madame Taubira sur France Inter, le 13 avril.

<sup>10</sup> Il faudrait, ici, évoquer les réflexions et critiques toujours salutaires de Calimaq sur les risques d'usages néfastes des technologies du numérique notamment à propos des récentes applications de surveillance des personnes atteintes du covid 19. <https://scinfolex.com/2020/04/12/leurs-communs-numeriques-ne-sont-toujours-pas-les-notres/>

<sup>11</sup> J'emprunte à madame Delmas-Marty cette trilogie qu'elle a explicitée dans « *Une boussole des possibles ; Gouvernance mondiale et humanismes juridiques* » <https://books.openedition.org/cdf/8988#tocfrom1n1>

<sup>12</sup> Edgard Morin dans : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/edgar-morin-nous-devons-vivre-avec-lincertitude>

On peut tenter, alors, d'illustrer plusieurs chantiers (parmi beaucoup d'autres) que l'épreuve du Covid 19 nous impose de soumettre rapidement aux tests d'humanité.

Pour l'exemple, un premier chantier pourrait se décliner au niveau de l'entreprise.

i) En effet, la législation française et européenne a montré quelques faveurs dans la direction que nous évoquons. On la trouve en germe dans le quotidien de la vie des grandes entreprises. Selon l'article R. 225-105 du Code de commerce, les sociétés cotées en bourse doivent faire des déclarations de performance extra-financière où le modèle d'affaires est analysé au regard de quatre catégories d'informations. Parmi elles, figure le respect des droits de l'homme !

Bonne nouvelle : **le test d'humanité est déjà inclus dans la législation française** ! Voilà une marche franchie : les entreprises, toutes capitalistes qu'elles puissent être, ont déjà à se soumettre à l'enjeu de faire humanité ensemble en agissant de manière compatible avec les droits de l'homme.

ii) Toutefois, cette première marche n'est pas très haute : en effet, dans les explications du Medef,<sup>13</sup> l'exigence de respect des droits de l'homme est comprise à l'envers ! Pourquoi l'entreprise doit-elle être vigilante en matière de droits de l'homme ? Parce qu'elle risque gros le jour où des consommateurs s'offusqueront des conditions déplorables de travail dans les ateliers de ses sous-traitants ou seront informés que des enfants sont employés la nuit à la production !

Autrement dit, sans les appels au boycott de la part d'associations puissantes de consommateurs, l'entreprise pourrait fort bien ne pas se préoccuper des droits humains ; elle pourrait ne jamais y songer, même si elle vend des armes ou prend des risques inconsidérés en matière de pollution. Du moment que ses actionnaires, les syndicats des employés ou les acheteurs heureux demeurent indifférents à l'éthique des droits de l'homme, la réponse rentable aux demandes des consommateurs solvables passera devant l'exigence de faire humanité ensemble.

iii) Après l'épreuve que nous vivons, si lourde pour l'humanité tout entière, cette conception négative des droits de l'homme ne suffit plus. Il faudra travailler, collectivement, à un test d'humanité plus robuste.

Cette perspective serait plus crédible si, au niveau international, l'enjeu de faire humanité ensemble était inscrit dans les dispositifs de négociations à l'échelle des États. La cible toute désignée est l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). On peut alors suggérer une modification des statuts de cette organisation ! Actuellement : « *L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est l'organisation internationale qui a pour objectif d'assurer l'ouverture du commerce dans l'intérêt de tous.* » Puisque « l'intérêt de tous », donc de l'humanité entière, n'est plus là avec la crise, il serait plus juste d'écrire : « *L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est l'organisation internationale qui a pour objectif d'assurer l'ouverture du commerce de manière compatible avec l'intérêt général de l'humanité, apprécié par le développement adapté des droits humains fondamentaux.* » Quelques mots à ajouter pour que le commerce mondial soit un atout pour anticiper les prochaines épreuves !

## ***10) Des tests d'humanité pour les décisions publiques***

Il ne manque jamais de conventions citoyennes ou d'élus bien intentionnés pour réclamer que notre société **devienne plus humaine**. Or, les relations d'humanité qui nous ont permis de tenir debout se sont appuyées, pour beaucoup, sur des décisions de pouvoirs publics. Les acteurs de l'économie du Bien-Être n'ont été d'aucun secours.

Il serait donc conséquent que les **responsabilités publiques retrouvent des capacités** d'intervention pour espérer un meilleur avenir à l'humanité.

i) Il serait indécent de revenir au règne du « marché concurrentiel », roi de l'intérêt général du monde entier, dans les faits comme dans les têtes. J'oserais, alors, affirmer que la première urgence serait de s'attaquer à la LOLF<sup>14</sup> et son culte de la performance qui a conduit à emprisonner l'enjeu d'humanité dans la cage de l'efficacité.

ii) Nous avons tous accepté cette dérive et les conséquences négatives sont si visibles pour l'hôpital public qu'il paraît aujourd'hui impératif de se mobiliser pour dire « **non : ce sont les tests de compatibilité avec les**

<sup>13</sup> Voir par exemple <https://medef-rh-innov.fr/wp-content/uploads/2019/05/MEDEF-Guide-Reporting-RSE-2017.pdf>

<sup>14</sup> La LOLF est la Loi Organique relative aux Lois de Finances, adoptée en 2001 avec un cortège d'indicateurs de performance qui a été finalement accepté avec des effets de déshumanisation dont on a vu les effets pour l'hôpital public, notamment.

**droits humains fondamentaux qui doivent être premiers** ; les indicateurs de performance devront savoir rester, humblement, en position seconde ».

iii) Il n'y a là rien d'utopique car, dans le domaine de la responsabilité publique, nous avons déjà l'obligation – au moins juridique - de concevoir des règles contribuant à mieux faire humanité ensemble. En effet, l'article 55 de notre Constitution oblige déjà à la compatibilité du droit interne avec les textes internationaux dont les textes de références des droits humains fondamentaux.

Mais j'ai malheureusement beaucoup de doutes sur la possibilité de développer - en vrai - des tests d'humanité dans l'administration publique. Quand je vois comment la *Commission nationale consultative des droits de l'homme* (CNCDDH), organisme chargé de conseiller le gouvernement sur l'application des droits de l'homme, a minimisé le sens et la portée des droits humains fondamentaux, je ne peux qu'être dubitatif.<sup>15</sup>

iv) Ce sera sans doute aux **mouvements sociaux** de rappeler sans cesse que l'enjeu de faire humanité ensemble est un enjeu global dans lequel doivent s'inscrire les intérêts des individus, des secteurs ou des territoires.

v) C'est, peut-être, au niveau de l'ONU qu'une évolution pourrait s'avérer déterminante pour tous. On devrait ainsi plaider que le non-respect des droits humains fondamentaux soit sanctionné, comme en Europe avec la Cour européenne des droits de l'homme ; pas seulement déconseillé, comme c'est le cas aujourd'hui avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

## ***11) Redonner valeur d'humanité à la vie associative***

Il y a mille autres terrains d'application des tests d'humanité, à engager sans attendre l'autorisation d'en haut !

i) Dans cet esprit, je voudrais souligner l'extrême importance pour notre humanité commune de la vitalité associative, ou pour reprendre les propos de Jean Louis Laville , de « l'associationnisme » comme « avancée démocratique » qui « *suppose de ne pas céder au sophisme économiciste et de ne pas entériner le postulat dominant d'une extériorité du phénomène associatif par rapport au politique* ». <sup>16</sup>

ii) L'épreuve du Covid 19 est une démonstration magistrale que la vie associative est de première nécessité pour faire humanité ensemble, alors qu'elle n'est qu'un supplétif pour l'économie du Bien-Être.

Pour consolider ce constat, dans l'avenir, il faudrait d'abord que les associations y mettent du leur. En tant qu'associations de personnes libres et dignes, chacune, avec sa spécificité, devrait revendiquer sa contribution à l'exigence de faire humanité ensemble. Par définition, une association est une organisation de personnes volontaires qui coopèrent solidairement autour d'une finalité commune. C'est un premier pas pour faire humanité ensemble.

iii) Mais, c'est insuffisant : pour que l'association passe avec succès le test d'humanité, elle devra s'engager à ne rien faire qui soit incompatible avec le respect des droits humains fondamentaux. À chaque étape de sa vie démocratique, dans ses statuts comme dans ses pratiques, l'association doit pouvoir revendiquer qu'elle participe, à sa mesure, à la liberté effective et à la dignité de ses associés, de ces salariés comme des personnes qui bénéficient de ses activités, des voisins ou d'autres encore ; elle contribue autant qu'elle peut au développement des droits de chacun de développer l'effectivité de ses droits humains fondamentaux.

iv) C'est assez dire que cette approche de l'association comme cœur de relations d'humanité est en totale **opposition avec la doctrine fâcheuse de la Cour européenne de justice** qui considère que l'association est une entreprise comme les autres. Cette doctrine a impacté les esprits et les réglementations, dans tous les territoires de l'Europe, dans tous les secteurs. Elle a conduit à assimiler les associations à des **entreprises** de services répondant à des besoins plus ou moins solvables. Elle a fait de l'association une sorte d'entité à la remorque du monde marchand efficace. On connaît la suite, tant au niveau européen qu'au plan national : les associations sont sommées de respecter la concurrence ! Elles ont été absorbées par l'économie du Bien-Être et l'Union européenne les a même qualifiées de « services », les unes d'intérêt général, les autres d'intérêt économique général.

v) L'épreuve du Covid 19 a montré tout le contraire : les associations ont d'abord fait « relation », elles ont contribué à rendre des personnes dignes et libres ; elles n'ont pas attendu d'avoir des « avantages

<sup>15</sup> Voir le rapport de la CNCDDH [https://www.cncdh.fr/sites/default/files/180703\\_avis\\_approche\\_fondee\\_sur\\_les\\_droits\\_de\\_lhomme\\_vdef.pdf](https://www.cncdh.fr/sites/default/files/180703_avis_approche_fondee_sur_les_droits_de_lhomme_vdef.pdf)

<sup>16</sup> Voir Jean Louis Laville : *Politique de l'association*. Seuil, p. 285



concurrentiels » pour apporter leur contribution à la famille humaine. Elles ont résisté là où la logique des appels d'offre concurrentiels s'est effondrée.

vi) Il faut rapidement en tirer les conséquences et affirmer que les associations capables de réussir les tests d'humanité sont d'intérêt général pour l'humanité : elles ne rendent pas des « services » ; elles ne sont pas « d'utilité sociale » ; elles sont des opportunités pour le développement des capacités des personnes. Elles sont moteurs de relations de reconnaissance, piliers de l'accompagnement des êtres de dignité sur des chemins émancipateurs.

L'épreuve du Covid 19 n'a pas permis à l'économie du Bien-Être de convaincre de la pertinence de son approche par la satisfaction des besoins, au moindre coût. Elle a perdu sa légitimité politique. L'intérêt général de l'humanité commande maintenant de faire une place de premier ordre aux associations, du moins celles qui acceptent de s'adapter aux tests de leur compatibilité avec les droits humains fondamentaux.

## ***12 Les relations entre les personnes libres et dignes, avant tout !***

i) C'est un combat, une nouvelle guerre pacifique mais constante, pour faire reconnaître que chaque être humain doit avoir la garantie d'être une « personne », dotée de ses droits humains fondamentaux ; pas seulement un individu consommateur ou un travailleur rémunéré.

Il faut tout faire pour « universaliser », selon le contexte, ces valeurs des droits humains fondamentaux pour espérer tenir debout dans l'avenir qui attend les humains et les non-humains.

Rentabiliser des productions au niveau mondial dans un régime de concurrence pourrait demeurer une activité possible, sans doute nécessaire, mais sous cette condition impérative de démontrer à tous sa compatibilité avec le corpus des droits humains fondamentaux.

ii) Pour y parvenir, Il n'y a pas tout à inventer ! Les décideurs, comme les personnes soucieuses de tirer les leçons de l'épreuve que nous venons de subir, ont à leur disposition des réflexions précises et approfondies de centaines d'auteurs ainsi que des pratiques de multitudes d'acteurs.

Entre Amartya Sen et son approche des capacités des personnes dans une société juste, Axel Honneth et son analyse de la liberté sociale dans les différentes sphères de la société, Edouard Glissant et sa puissante poétique de la Relation<sup>17</sup>, Alain Renaut et son approche de l'humanisme de la diversité,<sup>18</sup> Madame Delmas-Marty et sa conception de la boussole pour l'humanité à venir, ou Jean Louis Laville et ses apports à l'économie solidaire, bien d'autres encore, tel Paul Ricoeur, qui pensent l'humanité avant les intérêts sectoriels, nationaux ou territoriaux, il y a suffisamment de bonnes raisons d'espérer une évolution des idées pour qu'elles ne se limitent plus aux canevas habituels, en France, réduisant l'humanité et les Droits de l'Homme à la référence nationale de 1789.

iii) En ce sens, les chantiers seront multiples et naîtront de la **vitalité de la démocratie** : on ne fait pas l'humanité ensemble de la même manière si l'on est rien dans un pays pauvre, militant actif de la cause animale, ou experte des dérives des GAFAM, élues de la démocratie représentative ou porte-parole de la défense des intérêts d'une corporation ! Il serait donc imprudent d'énoncer des solutions déjà faites avant d'avoir organisé la discussion, la « **mise en raison des convictions** » dit Amartya SEN, la coopération, la délibération, en résistant à la forte demande (des journalistes) qui voudraient savoir « concrètement », « précisément », comment, quand, et où les choses se passeront ! Faire l'humanité ensemble imposera de s'opposer à ces demandes de certitudes qui oublient la part **d'opacité de la Relation** pour la réduire à des fonctions remplies par des humains et des non humains.

Les chantiers critiques de la compatibilité entre les valeurs des droits humains fondamentaux et les situations vécues par les personnes peuvent ainsi s'ouvrir partout à tout moment ne serait ce que sous forme d'interpellations, de demandes d'éclaircissements, de formations aux droits humains fondamentaux avant de s'ancrer dans les discussions dans la sphère politique...Il n'y a pas à attendre pour en être un acteur, chacun a la mesure de ses moyens, et de ses incertitudes.

Je devrais m'arrêter sur l'évocation des multitudes de chantiers à ouvrir, en démocratie.

Toutefois, pour qu'il ne s'agisse pas de nouvelles formes de techniques participatives, je ne peux m'empêcher

<sup>17</sup> Edouard Glissant : *Philosophie de la Relation*. NRF

<sup>18</sup> Alain Renaut : *L'humanisme de la diversité*. Flammarion

d'inscrire ces pistes pour faire humanité ensemble sous cette évocation de la sagesse de Nietzsche, dans « Humain, trop humain » : « *Morale privée, morale universelle : Depuis qu'a cessé la croyance qu'un Dieu dirige dans l'ensemble les destinées du monde et, en dépit de toutes les courbes sur le chemin de l'humanité, les conduise en maître jusqu'au bout, les hommes doivent se proposer des fins œcuméniques, qui embrassent toute la terre. La vieille morale, entre autres celle de Kant, réclame de chaque individu des actions qu'il désirerait de tous les hommes : c'était là une belle chose naïve ; comme si chacun savait sans plus quel genre d'action assure à l'ensemble de l'humanité le bien-être, par conséquent quelles actions, d'une façon générale, méritent d'être désirées ; c'est une théorie analogue à celle du libre-échange, posant en principe que l'harmonie générale doit se produire d'elle-même d'après des lois innées d'amélioration. Peut-être une vue d'avenir sur les besoins de l'humanité ne fait-elle pas du tout apparaître comme à désirer que tous les hommes accomplissent des actes semblables, peut-être devrait-on plutôt, dans l'intérêt de fins œcuméniques pour toute l'étendue de l'humanité, proposer des devoirs spéciaux, peut-être, dans certaines circonstances, mauvais.* »

JM Lucas 21/04/2020  
[jmlucas285@orange.fr](mailto:jmlucas285@orange.fr)